



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Création section « pré apprentissage »

Question écrite n° 18340

### Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre du travail sur son annonce relative à l'ouverture de sections de « prépa-apprentissage » en CFA, dès le mois de mars 2019. Cette mesure doit permettre d'offrir 28 000 places à des jeunes majoritairement issus des quartiers « Politique de la Ville » que les CFA couvrent. La « prépa-apprentissage » étant un sas permettant aux jeunes en rupture avec le système scolaire d'accéder à un parcours d'apprentissage. La question de l'orientation et le chômage des jeunes représentent un défi pour la société puisqu'un certain nombre d'études récentes révèlent que près de 40 % des jeunes ne sont pas certains du métier qu'ils veulent exercer plus tard, y compris à un niveau d'études élevé. Or d'une part, la proposition de Mme la ministre revient à considérer que les jeunes concernés sont déjà tous en mesure de déterminer la profession qu'ils souhaitent exercer une fois adulte et est en décalage avec la réalité et d'autre part, elle est un coup porté aux lycées professionnels. Elle lui demande ce qu'elle envisage afin de rendre cette nouvelle mesure plus adaptée et si cette dernière a été prise en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation nationale.

### Texte de la réponse

En France, 7 % des jeunes sont en apprentissage là où ils sont 15% dans les pays qui ont vaincu le chômage de masse des jeunes. L'apprentissage est une voie d'excellence et d'autonomie. L'intégration dans le monde professionnel des jeunes, en particulier les plus vulnérables, est un enjeu de premier plan pour leur réussite future. Aussi, la nécessité d'un « sas » qui permettrait aux jeunes, et notamment aux plus vulnérables, de mieux préparer leur entrée en apprentissage et éviter les ruptures anticipées (les taux d'abandon restent très élevés, par exemple, 50 % dans les HCR) fait l'objet d'un large consensus. La prépa apprentissage s'adresse aux jeunes qui ne disposent pas des compétences de base ou des savoir-être professionnels indispensables pour signer un contrat d'apprentissage ou encore, qui ont justement besoin d'un temps supplémentaire pour mûrir leur projet professionnel. Son intention est d'offrir aux jeunes qui ont des difficultés d'accès à la voie de l'apprentissage, un accompagnement spécifique les préparant à intégrer une formation en alternance exigeante et à intégrer le monde de l'entreprise en maîtrisant les principaux codes. Il s'agit de faciliter l'accès à l'apprentissage et sécuriser le parcours des apprentis. Les premières entrées sont en cours. Une première vague de sélection a permis de retenir 22 projets offrant 28 000 places et couvrant toutes les régions métropolitaines et 430 Quartiers Politique de la Ville ainsi que plusieurs Zones de Revitalisation Rurales. Le ministère de l'éducation nationale est associé à ce projet et fait d'ailleurs partie du comité de sélection des projets de prépa apprentissage. A travers cet appel à projet, le Gouvernement dans son ensemble s'est donné les moyens de lever les freins à l'entrée en apprentissage.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18340

**Rubrique** : Formation professionnelle et apprentissage

**Ministère interrogé** : [Travail](#)

**Ministère attributaire** : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [2 avril 2019](#), page 2952

**Réponse publiée au JO le** : [7 mai 2019](#), page 4377